

**DÉLIBÉRATION****COMMUNE DE VALLONS-DE-L'ERDRE  
(LOIRE ATLANTIQUE)****SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 NOVEMBRE 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le quinze novembre à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de VALLONS-DE-L'ERDRE, dûment convoqué le neuf novembre deux mille vingt-deux, s'est réuni salle du conseil municipal à VALLONS-DE-L'ERDRE, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves PLOTEAU, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

**PRÉSENTS** : Monsieur le Maire, Madame Sophie GILLOT, Madame Gaëlle TERRIEN, Monsieur Franck COUTY, Madame Léa GUILLET, Monsieur Hubert PLOTEAU, Madame Magali PETITRENAUD, Monsieur Mickael VALLÉE, Madame Valérie VÉRON, Monsieur Olivier BÉZIE, Madame Gaëlle BOURGEOIS, Monsieur Olivier CADIOT, Monsieur Frédéric DUBOIS, Madame Sonia ESNAULT, Monsieur David ÉVAIN, Monsieur Sébastien FOULONNEAU, Monsieur Frank GUILLAUDEUX, Madame Catherine HAMON, Monsieur Nicolas LEDUC, Monsieur Thierry MARQUIS, Madame Marie-Danielle RICHARD, Madame Dominique RIOU, Monsieur Stéphane TRÉBOUVIL et Monsieur Thierry VANDAELE

**EXCUSÉS** : Monsieur Luc LÉPICIER, Madame Sabine ANGINARD, Madame Christelle ESNAULT, Madame Jennifer GODIN, Madame Maud MERING *ayant donné pouvoir à Monsieur Thierry MARQUIS*, Madame Louise MOREAU et Madame Laëtitia NYS

**ABSENTS** : Monsieur Stéphane PIERRE et Madame Marine VIAUD

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Monsieur Stéphane TRÉBOUVIL

<b>Nombre de conseillers</b>	
En exercice.....	33
Présents.....	24
Votants .....	25

DCM n°204/2022 - T204 - 7.1.3

**Budget 2022 de la commune - décision modificative numéro 003/2022 (intégration des subventions attribuées)**

**Rapporteur** : Madame GILLOT

Depuis le vote du budget primitif 2022 de la commune, les notifications d'accord de subvention suivantes ont été reçues :

- subvention de l'État pour les travaux d'ouverture de l'espace France services d'un montant de 12 117,40 euros,
- subvention de la Communauté de Communes du Pays d'Ancenis pour les travaux de requalification de la rue d'Ancenis liés à l'accès à la zone industrielle du Croissel d'un montant de 46 000,00 euros.

Afin que ces aides financières soient intégrées au budget 2022 de la commune, il y a lieu d'adopter la décision modificative suivante :

section d'investissement

Augmentation de crédits	
Compte	Montant
R 1321	12 117,40 euros
R 13251	46 000,00 euros

Pour rappel, la section d'investissement du budget primitif 2022 de la commune a été votée en suréquilibre (excédent d'un montant de 604 275,52 euros). L'intégration de ces deux nouvelles subventions augmente cet excédent en le portant à 662 392,92 euros.

Madame RIOU demande si ces recettes étaient prévues. Monsieur le Maire répond qu'elles étaient attendues mais que les montants exacts n'étaient pas connus.

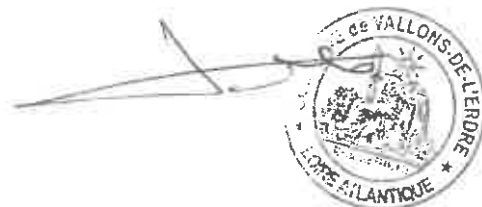
**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représenté :**

**APPROUVE** la décision modificative numéro 003/2022 du budget 2022 de la commune telle que présentée ci-dessus.

Délibération publiée le 28 novembre 2022

**Le Maire,  
Jean-Yves PLOTEAU**

**Le secrétaire de séance,  
Stéphane TRÉBOUVIL**



Envoyé en préfecture le 28/11/2022  
Reçu en préfecture le 28/11/2022  
ID : 044-200078079-20221115-DCM204\_2022-DE